



Fermeture d'un compte à la caisse des consignations

Par **jojo4545**, le **05/11/2015** à **10:14**

Bonjour,

notre père (4 enfants) est décédé en 1999, tous mineurs à cette époque. On a touché la part de l'assurance décès. L'année d'après, son employeur a payé ses primes sur un compte.

en février, on apprend l'existence de cette somme consigné. On va voir le notaire qui nous dit que sous 5 semaines, on recevra les papiers.

En août, toujours rien, on les appelle. Les papiers sont prêts mais c'est les congés, ils seront postés au retour de la personne en charge du dossier.

Aujourd'hui, toujours rien. Peut-on demander nous-même à ceux que l'argent soit débloqué (argent qui servirait à finir sa tombe on a donc pas envie de voir la moitié partir en frais)? Est-ce que tous les notaires peuvent nous délivrer un acte d'hérédité?

Par avance merci.